

Capitalisme racial

Un socle qui nourrit
l'extrême droite ?



Citoyenneté
& Participation

01 • Un racisme structurel

Le racisme repose sur une idée de supériorité selon laquelle une prétendue race est meilleure qu'une autre. Il peut se traduire par des discriminations, des discours de haine ou des délits de haine¹.

Cette logique apparaît parfois de manière explicite dans l'espace public. En 1996, Jean-Marie Le Pen affirmait croire à « l'inégalité des races »². En 2007, Nicolas Sarkozy déclarait à Dakar que « l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire »³. Plus récemment, en 2024, Donald Trump accusait certaines populations immigrées de « manger les chiens et les chats »⁴, tandis que Pierre-Yves Jeholet déclarait à Nabil Boukili : « Si ça ne vous plaît pas, vous n'êtes pas obligé de rester en Belgique »⁵.

Mais le racisme ne se limite pas aux discours. Il se manifeste aussi dans la vie quotidienne et dans les structures sociales. En 2024, 31 % des dossiers

ouverts par Unia concernaient des discriminations fondées sur des critères raciaux, touchant notamment l'emploi, le logement ou l'accès aux soins⁶. De son côté, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne indique que 58 % des personnes noires en Belgique déclarent avoir subi une discrimination raciale au cours des cinq dernières années⁷.

Ces manifestations contemporaines du racisme, qu'elles soient discursives, institutionnelles ou quotidiennes, ne sauraient être réduites à des phénomènes isolés ou résiduels. Elles invitent dès lors à en examiner les fondements historiques et structurels.

Cet article propose d'interroger le racisme comme un fondement structurel du monde occidental, façonné par la colonisation et l'esclavage. Nous l'explorerons à travers ses origines historiques, ses mécanismes idéologiques et ses « après-vies »

¹ « Racisme », Unia, consulté le 12 mars 2026, <https://www.unia.be/fr/racisme>.

² « M. Le Pen : "Oui, je crois à l'inégalité des races" », *Le Monde*, 1 septembre 1996, <https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/09/01/m-le-pen-oui-je-crois-a-l-inegalite-des-races>.

³ « Histoire de l'Afrique : "Il reste encore beaucoup de choses à trouver" », *RTBF*, 7 janvier 2026, <https://www.rtbf.be/article/histoire-de-l-afrique-il-reste-encore-beaucoup-de-choses-a-trouver-11654747>.

⁴ « "Ils mangent des chats et des chiens" : Trump accuse les migrants de façon mensongère et se fait reprendre », *Le Soir*, 11 septembre 2024, <https://www.lesoir.be/ils-mangent-des-chats-et-des-chiens-trump-accuse-les-migrants-de-facon>.

⁵ « "Si ça ne vous plaît pas, vous n'êtes pas obligé de rester en Belgique" : les propos de Jeholet envers Nabil Boukili créent un tollé, le ministre réagit », *RTBF*, 2 juin 2024, <https://www.rtbf.be/article/si-ca-ne-vous-plait-pas-vous-n-etes-pas-oblige-de-rester-en-belgique-les-propos-de-jeholet-envers-boukili-creent-un-tolle-le-ptb-exige-des-ex-cuses>.

⁶ « Près de 2 dossiers de racisme ouverts chaque jour par Unia en 2024 », *Unia*, 20 mars 2025, <https://www.unia.be/fr/actua/près-de-2-dossiers-de-racisme-ouverts-chaque-jour-par-unia-en-2024>.

⁷ « Being Black in Belgium: Over Half Have Experienced Racism in Last Five Years », *The Brussels Times*, 26 octobre 2023, <https://www.brusselstimes.com/belgium/765638/being-black-in-belgium-over-half-have-experienced-racism-in-last-five-years>.

dans les dynamiques politiques contemporaines. Ceci pour montrer comment le racisme, comme réalité structurelle de nos sociétés, ne naît pas

avec les tendances d'extrême droite contemporaine, mais s'est plutôt toujours tenu à portée de main de celles-ci.

02 • Capitalisme racial et origines coloniales

À partir de 1492, avec l'arrivée de Christophe Colomb en Abya Yala⁸, s'ouvre une phase d'expansion fondée sur la violence : expropriation des terres autochtones, transformation de ces terres en propriété privée et extraction massive de ressources. Cette dépossession s'accompagne de l'extermination de populations entières, ainsi que de la traite transatlantique, qui organise l'exploitation systématique du travail. C'est dans ce contexte que s'installe une division internationale du travail durable : aux colonies est assignée la production de matières premières et de denrées agricoles, tandis que l'Europe concentre le commerce, la finance et l'industrialisation. Un ordre mondial profondément hiérarchisé se met alors en place, reposant sur l'exploitation racialisée des territoires et des populations colonisées⁹.

Le lien entre capitalisme et conquête coloniale apparaît avec netteté. L'essor de ce dernier s'appuie sur la conquête coloniale, l'esclavage et l'accumulation du capital. Dans cette perspective, la plantation esclavagiste apparaît alors comme l'un des modèles du capitalisme moderne, où le

corps noir est à la fois marchandise et force de travail. Ainsi, loin d'être accidentel, le lien entre capital et race est constitutif de la naissance du capitalisme, dont les structures continuent de produire des inégalités raciales à l'échelle mondiale.

Dans ce processus, le racisme occupe une place centrale : il agit comme un écran moral qui rend tolérable une violence extrême, tout en permettant aux sociétés colonisatrices de se concevoir comme civilisées et progressistes¹⁰. Il doit donc être compris comme l'un des instruments fondamentaux du système colonial-capitaliste : en assignant les colonisés à une position d'infériorité, il légitime à la fois le pillage des terres, l'exploitation du travail et la perpétuation d'un ordre structuré par une frontière à la fois raciale et économique¹¹.

À partir de ces analyses, le concept de capitalisme racial permet de penser ensemble ces différentes dimensions : il désigne un système dans lequel l'accumulation du capital et la hiérarchi-

⁸ Abya Yala est un terme issu de la langue du peuple Kuna, signifiant « terre vivante ». Il est utilisé par des peuples autochtones et des approches décoloniales pour désigner le continent américain et contester l'appellation « Amérique », héritée de la colonisation européenne.

⁹ Immanuel Maurice Wallerstein, *The Modern World-System. 1: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, Repr. (Academic Press, 20).

¹⁰ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme* (Présence Africaine, 2024).

¹¹ Frantz Fanon et al., *Les damnés de la terre*, La découverte poche 134 (La Découverte, 2010).

sation raciale se sont constitués conjointement. Le capitalisme moderne — fondé sur la propriété privée, l'extraction de la plus-value et la séparation entre producteurs et moyens de production — s'est ainsi développé dans le cadre d'un monde hiérarchisé, structuré par des processus de racialisation. Historiquement né en Occident à l'époque moderne, ce capitalisme s'est imposé mondialement dans un contexte d'expansion coloniale, produisant un imaginaire où la croissance permanente et l'expansion économique sont indissociables de la domination sur les autres peuples¹².

Cela ne signifie pas pour autant que le racisme n'existerait que dans les sociétés capitalistes ni qu'il disparaîtrait automatiquement avec l'abolition du capitalisme. Des formes de racisme peuvent émerger dans d'autres systèmes sociaux, y compris dans des sociétés non occidentales. Toutefois, le capitalisme mondialisé porte l'empreinte durable de son origine coloniale, liant étroitement croissance économique, expansion impériale et hiérarchies raciales¹³.

Pour assurer et légitimer l'ordre social issu des conquêtes coloniales, un vaste appareil de légitimation idéologique se met en place dès les débuts de la colonisation. Le racisme se révèle

comme un système de domination pensé et diffusé par les élites européennes, destiné à rendre acceptable la violence coloniale et à stabiliser l'exploitation. Cette légitimation passe notamment par une propagande massive.

Les expositions coloniales — aujourd'hui requalifiées de « zoos humains » — tout comme les manuels scolaires, les affiches, les cartes postales ou encore les récits de voyage, ont contribué à construire une vision « exotisée », hiérarchisée et déshumanisante des peuples colonisés. Entre 1810 et 1940, ces exhibitions ont attiré près de 1,5 milliard de visiteurs et mis en scène plus de trente mille personnes, notamment lors de l'exposition internationale de Bruxelles de 1897, avec le « village congolais » de Tervuren, ou encore à l'Expo 58¹⁴. Loin d'appartenir uniquement au passé colonial, cette logique perdure : en 1994, en France, le « village de Bamboula » reconstitue encore un pseudo-village africain dans un parc de loisirs, où des Ivoiriens sont exposés au public et pris en charge... par des vétérinaires¹⁵.

Cette propagande est accompagnée et consolidée par un appareil juridique qui devient un instrument central de légitimation. Comme nous le développons dans notre article sur le libéralisme, le droit international repose sur une dualité. D'un

¹² Sylvie Laurent, *Capital et race : histoire d'une hydre moderne* (Éditions du Seuil, 2024).

¹³ Laurent, *Capital et race : histoire d'une hydre moderne*.

¹⁴ « Le zoo humain de Tervuren (1897) », *Musée royal de l'Afrique centrale*, consulté le 9 janvier 2026, https://www.africamuseum.be/fr/discover/history_articles/the_human_zoo_of_tervuren_1897.

¹⁵ « “On était vus comme des bêtes...” : le village de Bamboula, un zoo humain en 1994 », *L'Humanité*, 21 février 2025, <https://www.humanite.fr/histoire/colonialisme/on-etait-vus-comme-des-betes-le-village-de-bamboula-un-zoo-humain-en-1994>.

côté, un universalisme des droits ; de l'autre, des régimes d'exception¹⁶.

Dans ce contexte, l'ordre juridique colonial belge constitue une illustration éclairante d'un régime répressif d'exception appliqué aux populations autochtones. Par exemple, le refus d'exécuter les prestations de travail obligatoires – comme la récolte du caoutchouc – constituait une infraction. Une personne ne remplissant pas les quotas pouvait être arrêtée et subir des châtiments corporels violents, notamment des coups de chicotte,

pouvant entraîner des blessures graves, voire la mort. De même, une personne fuyant son village pour échapper au travail forcé pouvait être considérée comme « perturbatrice de l'ordre colonial » et pouvait être déplacée de force vers une autre région, soumise à une surveillance étroite ou encore contrainte à des travaux forcés¹⁷. Ces exemples illustrent que le système colonial belge reposait sur des infractions souvent imprécises et des sanctions arbitraires, appliquées sans les garanties procédurales du droit commun.

03 • Transformations du monde occidental

L'impact de la colonisation sur le monde occidental a été profond et durable : elle a contribué à façonner les sociétés européennes modernes dans leurs dimensions économiques, sociales et culturelles.

À travers les exemples du sucre, du café et du tabac, on mesure combien l'introduction de ces produits coloniaux a profondément pénétré le quotidien européen, transformant à la fois l'emploi, les modes de consommation et les pratiques culturelles. La colonisation stimule le développement d'industries entières et la création d'emplois : le sucre, notamment, est raffiné en Europe,

au point que la Seine se borde de raffineries. Cette industrie ne contribue pas seulement à la croissance économique de pays comme la France ou la Belgique ; elle modifie durablement les habitudes alimentaires, faisant émerger des produits désormais ordinaires – dragées, gâteaux, confiseries^{18 19}.

La même dynamique est à l'œuvre pour le café et le tabac, dont la diffusion accompagne l'essor des cafés et des bars-tabacs, devenus des lieux centraux de sociabilité. Ces transformations ne se limitent pas à l'économie : elles touchent aussi les pratiques culturelles et artistiques. Les

¹⁶ Eugénie Mérieau, *Géopolitique de l'état d'exception : les mondialisations de l'état d'urgence*, (le Cavalier bleu éditions, 2024).

¹⁷ Émile Lamy et Louis De Clerck, « L'ordre juridique colonial belge en Afrique centrale », *Académie Royales des Sciences d'Outre-Mer*, 2004.

¹⁸ « Françoise Vergès — Méthodologie décoloniale », 6 octobre 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=o6kvnHMID-Vs>.

¹⁹ « Françoise Vergès : “Effet retour” et “après vies” du colonialisme », 24 septembre 2024, https://www.youtube.com/watch?v=xoLIENE_4BI.

objets coloniaux s'intègrent progressivement aux normes de représentation et apparaissent dans les tableaux sous la forme de théières, de cigares ou d'objets fabriqués par des esclaves, révélant l'inscription profonde du colonialisme dans l'imaginaire occidental²⁰.

Le colonialisme s'est insinué dans de multiples dimensions de la vie sociale et a contribué à façonner un nouvel ordre mondial. L'introduction massive de produits coloniaux a durablement transformé les pratiques sociales et culturelles européennes, tout en générant richesses, indus-

tries et emplois. Pendant plusieurs siècles, des pays comme la France, l'Angleterre ou la Belgique ont largement tiré profit de ce système. Le projet colonial ne s'est donc pas limité à l'acheminement de marchandises : il a restructuré en profondeur les économies européennes, redéfini les rapports sociaux et modelé durablement les modes de vie. Cette imprégnation rend illusoire l'idée d'une dissolution automatique des rapports de domination. Le concept des « après-vies du colonialisme » révèle ainsi un ordre capitaliste toujours marqué par ses origines coloniales, qui continue de structurer les sociétés occidentales.

04 • Les « après-vies du colonialisme »

Les « après-vies du colonialisme » désignent la manière dont les rapports de pouvoir, les hiérarchies raciales, les formes d'exploitation et les imaginaires produits par la domination coloniale continuent de structurer le présent, bien après les indépendances formelles. Il ne s'agit pas de simples survivances ponctuelles ou de traces résiduelles du passé, mais de la persistance active d'un ordre colonial dans les institutions, les espaces, les corps et les manières de penser. Le colonialisme ne disparaît pas : il se recompose.

Ce concept émerge dans les études postcoloniales des années 2000²¹. Il désigne la persistance des inégalités héritées de l'esclavage et

met en lumière les « durabilités impériales », entendues comme des contraintes à la fois matérielles et affectives qui continuent d'agir dans le présent²².

Son intérêt réside dans le passage d'une vision linéaire du postcolonialisme (colonialisme > décolonisation > fin) à une approche des temporalités entrelacées, où le passé colonial structure activement institutions, discours et divisions sociales, révélant un « présent colonial » recomposé plutôt qu'un simple héritage résiduel. Le concept incite à penser ensemble les traces matérielles, les discours, les affects et les institutions, pour analyser comment un passé qui se dit « révolu » continue

²⁰ « Françoise Vergès : "Effet retour" et "après vies" du colonialisme ».

²¹ Laurence Gautier, « Approches post-coloniales et décoloniales », Catégoriser : Lexique de la construction sociale des différences, éd. par Marlène Bouvet et al., *Sociétés, espaces, temps* (ENS Éditions, 2024), <https://books.openedition.org/enseditions/58341>.

²² Ann Laura Stoler, *Duress : Imperial Durabilities in Our Times*, A John Hope Franklin Center Book (Duke University press, 2016).

à structurer très concrètement le présent et les possibles du futur.

Les « après-vies du colonialisme » se déploient selon plusieurs dimensions complémentaires. Matérielle d'abord : dépendances économiques héritées des empires, dont l'exemple d'Haïti – contraint à indemniser la France post-1804 – est frappant²³. Idéologique et discursive, avec la persistance de catégories raciales, stéréotypes et eurocentrisme dans les savoirs, programmes scolaires et canons artistiques plaçant l'Europe comme norme universelle. Politique et géopolitique, visible dans les politiques d'aide au développement et les contrôles migratoires. Affective et mémorielle enfin, à travers les silences nationaux sur la violence coloniale et les conflits contemporains (statues, musées), révélant l'investissement émotionnel persistant du passé impérial²⁴.

Examinons un exemple actuel pour mieux comprendre l'idée « d'après-vie coloniale », ici dans sa dimension (géo)politique.

Le contrôle des migrations peut être compris au prisme de sa matrice coloniale où les États se réservent le pouvoir de décider qui peut entrer sur le territoire et avec quels droits. Loin d'être neutre,

cette gestion des mobilités répond à des besoins économiques et repose sur des catégories raciales et sociales héritées de l'Empire, faisant de la frontière un outil de tri qui produit suspicion et expulsabilité. Ces dispositifs comportent également une dimension punitive : ils génèrent des lois par lesquelles l'État discipline et punit. Pensons au profilage ethnique organisé par la police et exacerbé par les outils d'intelligence artificielle²⁵. Mais cette logique n'est pas nouvelle, la Police des Noirs²⁶ (1777-1792) montre que la liberté de circulation a été très tôt racialisée et éclaire la criminalisation contemporaine non seulement des migrant·es, mais aussi des pratiques de solidarité, qui, en rendant visibles les violences de l'ordre frontalier, deviennent elles-mêmes des cibles de la répression.

Cette lecture se vérifie dans l'actualité récente. À l'échelle européenne, l'adoption du Pacte sur la migration et l'asile²⁷, qui s'impose à l'ensemble des États membres, renforce les procédures à la frontière et la logique de filtrage.

Adopté en 2024, il vise à instaurer un cadre commun pour la gestion des frontières, de l'asile et des retours au sein des États membres. Présenté comme une réponse à la « crise migratoire », il re-

²³ « Dette : Pourquoi Haïti a remboursé les esclavagistes français ? », *Histoires Crépues*, 27 avril 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=rqPl9cZYnUQ>.

²⁴ « Dette : Pourquoi Haïti a remboursé les esclavagistes français ? ».

²⁵ « L'IA Act est entrée en vigueur le 02 février 2025 en Belgique. Il est plus qu'urgent d'interdire cette mesure. », *Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et le Xénophobie*, 27 février 2025, <https://mrax.be/lia-act-est-entree-en-vigueur-le-02-fevrier-2025-en-belgique-il-est-plus-quurgent-dinterdire-cette-mesure/#postcontent>.

²⁶ Police des Noirs est une institution policière créée en 1777 sous l'Ancien Régime pour contrôler et restreindre la présence des personnes noires en France métropolitaine ; elle est supprimée entre 1791 et 1792 durant la Révolution française.

²⁷ « Pacte sur la migration et l'asile », *Migration and Home Affairs*, 12 novembre 2025, https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/pact-migration-and-asylum_fr.

pose sur un objectif central : accélérer les procédures et renforcer le contrôle aux frontières extérieures. Toutefois, plusieurs des mesures prévues soulèvent de fortes inquiétudes quant au respect des droits fondamentaux des personnes migrantes. L'une des dispositions les plus critiquées est la généralisation des procédures d'asile à la frontière. Ces procédures permettent d'examiner les demandes d'asile dans des zones fermées²⁸ situées aux frontières extérieures de l'UE, avant toute entrée sur le territoire.

De nombreuses ONG comme Amnesty International²⁹ craignent que ce dispositif entraîne une privation de liberté de facto, parfois prolongée, y compris pour des familles et des mineurs. Les conditions d'accueil dans ces zones, comparables à des centres fermés, suscitent de vives inquiétudes quant au respect de la dignité humaine et à l'accès effectif à une assistance juridique. Le Pacte prévoit également une accélération des procédures et un recours accru à la notion de « pays d'origine sûrs ». Les personnes provenant de ces pays voient leurs demandes traitées plus rapidement, avec un risque élevé de rejets automatiques ou insuffisamment individualisés. Amnesty International et Human Rights

Watch alertent sur le fait que cette logique peut conduire à des violations du droit d'asile, en empêchant une évaluation réelle des persécutions ou dangers encourus³⁰.

Par ailleurs, le renforcement des politiques de retour constitue un autre point de tension. Le Pacte facilite les expulsions et encourage la coopération avec des pays tiers pour contenir les migrations, y compris avec des États où les droits humains ne sont pas garantis. Oxfam et Caritas Europa dénoncent le risque accru de refoulements, de violences et de traitements inhumains, ainsi qu'un contournement des obligations internationales de protection.

Dans leur ensemble, ces observations convergent vers un même constat : le Pacte privilégie une logique de dissuasion, de tri et de contrôle, au détriment de la protection des personnes en exil et du respect effectif du droit d'asile.

Un autre aspect qui accompagne ces politiques migratoires est la criminalisation de la solidarité. En Italie, cette dynamique est particulièrement manifeste dans les entraves systématiques imposées aux ONG de sauvetage en mer. L'affaire

²⁸ Les « zones fermées » désignent, dans le cadre du Pacte européen sur la migration et l'asile, des espaces situés aux frontières extérieures de l'Union européenne (ports, aéroports, centres proches des frontières terrestres) où les personnes migrantes peuvent être maintenues pendant l'examen de leur situation, sans être juridiquement admises sur le territoire.

²⁹ « Union européenne. Les réformes du Pacte sur la migration et l'asile exposeront encore plus les personnes au risque de subir des atteintes aux droits humains », *Amnesty International*, 4 avril 2024, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/04/eu-migration-and-asylum-pact-reforms-will-put-people-at-heightened-risk-of-human-rights-violations>.

³⁰ « Union européenne. Les réformes du Pacte sur la migration et l'asile exposeront encore plus les personnes au risque de subir des atteintes aux droits humains ».

du navire Iuventa³¹ en est un des exemples marquants. Bien que l'équipage ait été acquitté en avril 2024 après près de sept années de procédures judiciaires, d'enquêtes et de saisies, le caractère prolongé et éprouvant de la procédure a produit un effet dissuasif durable sur les ONG et les bénévoles³². La répression ne réside donc pas

uniquement dans la condamnation pénale, mais dans l'épuisement juridique, financier et psychologique imposé à celles et ceux qui portent secours. En Grèce, la criminalisation de la solidarité prend une forme encore plus explicite avec le procès de sauveteurs et de volontaires à Lesbos, relancé fin 2025³³.

05 • Alors, que nous apprennent ces constats ? Quel lien avec l'extrême droite ?

Affirmer le lien entre capitalisme et racisme permet de saisir que le capitalisme constitue un outil politique pour diviser les opprimés, notamment la classe ouvrière, et empêcher les alliances entre travailleurs racialisés et non racialisés. Ainsi, il fonctionne comme une arme de contrôle social³⁴.

Les conditions de vie des travailleurs et travailleuses, que ce soit en Europe et aux États-Unis, ont été profondément dégradées depuis une quarantaine d'années de politiques néolibérales – marquées par la désindustrialisation, la précarisation et le démantèlement des politiques publiques. Face au risque de conflictualité de classe engendré par la précarisation du travail, l'inflation et la dégradation des services publics, le ra-

cisme fonctionne comme un exutoire politique, permettant de détourner les frustrations sociales vers des groupes racialisés présentés comme responsables.

Aux États-Unis, les politiques de stigmatisation et d'expulsion violentes introduites par Donald Trump contre les migrant·es reposent sur la construction d'un « Autre », ennemi et racialisé, qui menacerait l'ordre social, viendrait voler le « petit capital » et troubler la sécurité. En Belgique, le Vlaams Belang associe systématiquement immigration, insécurité et pression sur les aides sociales (logement, énergie, santé), monopolisant les débats sur l'asile. Le président du Vlaams Belang souligne les conséquences sociales et

³¹ Le navire Iuventa était un bateau de sauvetage en mer opéré par l'ONG allemande pour secourir des migrants en Méditerranée, sauvant des milliers de vies entre 2016 et 2017 avant d'être saisi par les autorités italiennes en 2017, accusé de complicité avec des passeurs, entraînant des poursuites judiciaires contre son équipage qui ont été finalement abandonnées en 2024.

³² « Italian Court Drops Charges against Migrant Rescue Ship Crews and Ends Long-Running Legal Battle », *AP News*, 19 avril 2024, <https://apnews.com/article/italy-migration-rescue-ship-iuventa-ngos-trial-acquittal>.

³³ « Grèce. Les autorités doivent abandonner les poursuites sans fondement contre le sauveteur bénévole Seán Binder », *Amnesty International*, 12 novembre 2025, <https://amnistie.ca/sinformer/2025/grece/grece-les-autorites-doivent-abandonner-les-poursuites-sans-fondement-contre-le>.

³⁴ « Pas de capitalisme, sans racisme », *Blast, le souffle de l'info*, 13 octobre 2024, https://www.youtube.com/watch?v=umxy2AcM_R0.

économiques désastreuses de ce changement démographique et le caractère insoutenable de l'immigration actuelle : « La sécurité dans nos rues diminue, la qualité de notre éducation diminue, la Sécurité sociale s'écroule et les services sociaux sont submergés au point de plus en plus souvent de ne plus être en mesure de s'occuper des Flamands qui ont besoin d'aide »³⁵.

Cette rhétorique raciale neutralise les convergences entre travailleurs et travailleuses et substitue une lecture ethnicisée à une analyse de classe, préservant l'ordre néolibéral en désamorçant toute contestation collective des inégalités capitalistes.

Le racisme systémique imprègne nos institutions politiques et économiques sans toujours être nommé comme tel. Ce sol structurel, héritage des « après-vies du colonialisme » et de la division raciale du travail capitaliste, autorise et facilite le déploiement d'arguments ouvertement racistes de l'extrême droite, comme ceux du Vlaams Belang ou de Donald Trump, qui percolent harmonieusement dans un contexte de crises économiques et politiques profondes. Les stratégies de « guerre culturelle », notamment du MR, via le Centre Jean Gol, illustrent cette intégration en récupérant des rhétoriques réactionnaires (anti-wokisme, immigration) pour repousser la fenêtre d'Overton vers la droite extrême, renforçant ainsi des mécanismes d'exclusion déjà institutionnalisés en quête d'auto-préservation.

³⁵ « Les Flamands veulent moins de droits sociaux pour les nouveaux arrivants », *Vlaams Belang Bruxelles*, 9 avril 2024, <https://vlaamsbelangbruxelles.be/les-flamands-veulent-moins-de-droits-sociaux-pour-les-nouveaux-arrivants>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

citoyennete-participation.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Citoyenneté & Participation ASBL - Avenue des Arts, 50\6 - 1000 Bruxelles | info@citoyennete-participation.be | citoyennete-participation.be
N° d'entreprise : 0409 117 690 | RPM Bruxelles | BE67 3101 6586 0487
